



Préavis municipal N° 3 /2023 : Chgt du système de chauffage au collège de Thierrens

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le lundi 13 mars 2023 dans le bâtiment de l'administration communale en présence de Mme Nathalie Jaton et Mr Yves-Alain Bigler, responsable du projet.

La commission s'est réunie une deuxième fois le jeudi 16 mars 2023 dans le bâtiment de l'administration communale.

Lors de la première séance la commission a reçu toutes les informations, autant techniques que financières de la part des municipaux et du syndic.

L'installation et la mise en service de la deuxième chaudière à plaquettes était déjà planifié dès 2025, dès lors il ne s'agit que d'avancer cette installation. Au vu de l'évolution du marché du gaz ainsi que des synergies possibles, l'installation anticipée de la deuxième chaudière à plaquettes paraît légitime.

De plus, afin de mettre en valeur cette installation de chauffage renouvelable, nous souhaitons vivement que le bois utilisé provienne des différents triages régionaux.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- D'accepter le Préavis municipal N° 3 : Chgt du système de chauffage au collège de Thierrens

Thierrens 16 mars 2023

Jotterand Lionel

Perrin Frédéric

Pollien Bertrand

Rosset Clément

Joël Pidoux (rapporteur)

**Le rapport signé par tous les membres doit être remis impérativement
au plus tard 5 jours ouvrables avant le Conseil (Art. 42) en 3 exemplaires originaux.**